

TRANSITION ÉNERGÉTIQUE | Le SIEGE 27 et les 3 agglomérations euroises lauréats de l'AMI SEQUOIA du programme ACTEE 2

Lancé le 1^{er} juillet 2020 dans le cadre du programme ACTEE 2, cet Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) s'adresse aux acteurs publics et a pour objectif d'apporter un financement dédié aux coûts organisationnels liés aux actions d'efficacité énergétique des bâtiments publics. Un programme qui profitera à l'ensemble des communes du territoire.

Le SIEGE 27 et les trois agglomérations du département - Agglomération Seine-Eure, Seine Normandie Agglomération et Evreux Portes de Normandie - ont souhaité faire acte de candidature à l'AMI SEQUOIA afin d'obtenir des financements pour des études techniques (bilans énergétiques,...), des postes permanents d'économies de flux, des équipements et outils de suivi des consommations énergétiques, et enfin, des missions de maîtrise d'œuvre.

En effet, déjà engagés ensemble dans de nombreuses coopérations (mobilité durable, énergies renouvelables, plan climat, Commission Consultative Paritaire de l'Énergie, ...), ils ont souhaité affirmer encore davantage leur volonté d'agir conjointement en proposant à l'échelle du département un programme ambitieux d'actions en faveur de l'efficacité énergétique du patrimoine bâti de leurs collectivités adhérentes.

Pour mener à bien cette mission, le SIEGE 27 recrute actuellement un économiste de flux et pourra proposer aux collectivités du département, à compter du 2^{ème} semestre 2021, la réalisation d'audits énergétiques via un bureau d'études spécialisé. C'est ainsi un accompagnement complet que le SIEGE 27 sera en mesure de proposer, du suivi de l'audit énergétique à la réalisation des travaux d'efficacité énergétique.

L'enveloppe financière attribuée au SIEGE 27 sur une durée de 2 ans est d'environ 230 000€ répartis de la manière suivante :

- 90 000€ pour la réalisation d'audits énergétiques
- 50 000€ pour la mise en place d'un poste d'économiste de flux
- 30 000€ pour l'acquisition d'un logiciel de suivi des consommations énergétiques
- 60 000€ pour des missions de maîtrise d'œuvre

A noter que le SIEGE 27 s'est engagé dans ce programme à satisfaire un taux de passage à la phase travaux après réalisation des études de 50%.

[En savoir plus sur le programme ACTEE 2](#)

Publié le 15 avril 2021